

MAIRIE DE MONT ARANCE-GOUZE-

LENDRESSE (Communes fusionnées)

<u>31-03-2016-12</u>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 31 mars 2016

Le trente et un mars deux mille seize à dix-huit heures trente, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

Etaient présents : Mmes BAZIARD, ETCHART, LOQUET, PALIS. PEAN, POHLER et ainsi que MM. CAMDESSUS, CLAVÉ, HILLOOU, LACOSTE-PEDELABORDE, DUCOS-DUCQ, SALLEFRANQUE et LETARGUA.

<u>Etait Excusée</u>: Mme BERT (pouvoir à M. SALLEFRANQUE)

Secrétaire de séance élue : Mme Estelle PALIS

OBJET: SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2016

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de déterminer, comme chaque année, le montant des différentes subventions qui seront versées aux associations communales.

Tiers	Subventions 2015	Subventions 2016
ASS SPORTS ET LOISIRS CCLO	2 628	2 630
COMITE DES LOISIRS	13 000	15 000
CLUB TOUSTEM YOUENS		
SUBVENTION EXCEPTIONELLE 40 ANS	500	300
CLUB TOUSTEM YOUENS	2 500	2 500
FOYER RURAL DONT 500 EUROS POUR L ECOLE DE PELOTE	19 570	18 100
FRANCS TIREURS DE MONT	5 000	5 000
ASSOCIATION DE PREVENTION ROUTIERE COMITE PYRENEES ATLANTIQUES	200	200
MEDAILLES MILITAIRES	200	
MEDAILLES MILITAIRES	200	200
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L ACHAT D UN DRAPEAU		150
FNACA	200	200
AMICALE ANCIENS COMBATTANTS	2 100	2100
AMICALE ANCIENS COMBATTANTS SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR ORGANISER UN VOYAGE A LA CITE DE L ESPACE		500
LOISIR SOLIDARITE RETRAITES 64	500	500
MÉMOIRE DU CANTON DE LAGOR ET DE LA VALLEE DE LAA	800	800
PECHE PISCICULTURE ASSOCIATION	200	200
SOCIETE INTERCOMMUNALE DE CHASSE	2500	2500
U.S.C.G.UNION SPORTIVE CASTETIS GOUZE		2000
DONT 500 EUROS POUR L ECOLE DE FOOTBALL	7100	7600
ASS MAISON FAMILIALE RURALE INSTITUT RURAL DE MONT	1500	1500
CLUB DE PELOTE PELOTARI CLUB MAG LENDRESSE	10 508	8420
COMICE AGRICOLE DU CANTON DE LAGOR	800	800
AMICALE DES POMPIERS D OS MARSILLON POUR REMERCIER DES INTERVENTIONS BENEVOLES DES POMPIERS DANS LE CADRE DES TAP		300
VIVRE ENSEMBLE	500	500

L'attribution à la MFR est soumise au dépôt d'une demande de subvention.

Mme LOQUET et M. LETARGUA et SALLEFRANQUE pour le Foyer Rural, M. CLAVE pour l'USCG, M. HILLOOU pour le club de Pelote en qualité de membres du conseil d'administration de ces associations sortent de la salle au moment de l'examen de la subvention et ne participent pas au vote de cette même subvention (Foyer Rural 10 voix- USCG 13 voix- Club de Pelote 13 voix).

Le Conseil municipal approuve le reste des subventions telles qu'inscrit dans le tableau ci-dessus à l'unanimité (14 voix).

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire.

acques CLA